



## Réaction de Kumulus Vape au Plan National de Lutte Contre le Tabac (2023 - 2027)

Kumulus Vape (ISIN : FR0013419876 - Mnémonique : ALVAP), e-commerçant spécialisé dans la vente de cigarettes électroniques et de produits connexes (matériel, e-liquide et accessoires), a pris connaissance du plan national de lutte contre le tabac (PNLCT) présenté le 28 novembre 2023 par le Ministre de la Santé et de la Prévention pour la période 2023 - 2027. En sa qualité de distributeur multi-canal des produits du vapotage, parmi les leaders les plus représentatifs de son marché, l'entreprise tient à faire connaître l'accueil qu'elle lui réserve.

### Satisfecit pour l'interdiction des cigarettes électroniques jetables ("*puffs*")

Le PNLCT confirme l'interdiction prochaine des cigarettes électroniques à usage unique, dites « *puffs* », portée par la proposition de loi n°464 dont l'examen débutera le 4 décembre 2023 à l'Assemblée nationale. Si, par sa simplicité d'utilisation, la « *puff* » s'est imposée comme un outil efficace de réduction des risques, elle soulève une problématique environnementale qu'une entreprise comme Kumulus Vape, engagée dans une démarche RSE ambitieuse, ne peut ignorer.

Aussi l'interdiction probable des « *puffs* » est-elle accueillie par l'entreprise comme une avancée bienvenue. Pour rappel, la catégorie « *puff* » a représenté moins de 3,2% du CA global de Kumulus Vape sur les trois premiers trimestres de l'exercice 2023.

### Kumulus Vape déjà engagé dans la prévention du tabagisme chez les jeunes

Kumulus Vape regrette que l'amalgame ait une nouvelle fois été fait entre cigarette électronique et passage au tabac fumé des mineurs, alors même que de récentes études scientifiques prouvent l'inverse. Qu'elle soit jetable ou pérenne, la cigarette électronique reste le premier rempart contre le tabac fumé. De plus, l'entreprise rappelle que l'interdiction de vente de tous les produits du vapotage aux mineurs est très antérieure à l'apparition des premières « *puffs* ». Kumulus Vape, qui respecte cette interdiction de manière drastique sur ses plateformes e-commerce comme dans ses boutiques spécialisées, attend ainsi avec impatience de connaître le détail concret du « renforcement du contrôle de l'interdiction de vente des produits du tabac aux mineurs » prévu par le PNLCT.

Enfin, Kumulus Vape n'entend pour l'instant pas faire de commentaire à propos de l'hypothèse soulevée par les auteurs du PNLCT de neutraliser les paquets des produits du vapotage.

## Prochain rendez-vous :

### Chiffre d'affaires 2023

# 1er février 2024 après Bourse

#### À propos de Kumulus Vape

Kumulus Vape s'est rapidement imposé aux premiers rangs des acteurs français de la cigarette électronique. Depuis sa création en 2012, l'Entreprise est animée par une mission : proposer grâce à la vape une alternative sûre et performante au tabac fumé afin de réduire ses conséquences sanitaires et environnementales. Dans cette perspective, Kumulus Vape a bâti l'un des catalogues de cigarette électronique les plus riches du marché avec près de 7 000 références disponibles au travers de ses plateformes e-commerce à destination des particuliers et des boutiques spécialisées (activité de grossiste de cigarettes électroniques). En 2022, malgré le contexte exceptionnel, l'Entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 55,7 M€, en hausse de 61%. La Société est basée à Corbas, dans la Métropole de Lyon, et emploie aujourd'hui près de 60 salariés. Kumulus Vape est inscrite sur Euronext Growth depuis juin 2021 (code ALVAP / ISIN : FR0013419876).



## Contacts

### Kumulus Vape



Vincent Baudoin

*Directeur de la communication*



[v.baudoin@kumuluvape.fr](mailto:v.baudoin@kumuluvape.fr)



06 10 84 52 59

### Kumulus Vape



Laetitia De Touchet

*Directrice financière*



[l.detouchet@kumuluvape.fr](mailto:l.detouchet@kumuluvape.fr)



06 82 32 16 99